

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Arrêté n°10/CDG/2026

FIXANT LA LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVE DE MONITEUR-ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL TERRITORIAL ORGANISÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MAYOTTE, SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Mayotte, Maire de la commune d'Ouangani,

- Vu** le code général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L.325-I à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,
- Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation et de la fonction publique,
- Vu** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
- Vu** le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
- Vu** le décret n°2007-74 du 19 janvier 2007 modifiant le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certaines mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours.
- Vu** le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique Français,
- Vu** le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B,
- Vu** le décret n°2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,
- Vu** le décret n° 2013-647 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des moniteurs-éducateurs et des intervenants familiaux territoriaux,

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion régionale du CNFPT.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-200009017-20260217-202603041-AR

Article 3 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation du présent arrêté sera :


- transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité
- notifiée aux agents inscrits sur la liste d'aptitude
- publiée par voie électronique sur le site internet du centre de gestion de la FPT de Mayotte

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Mamoudzou, le 18 février 2026

Le Président,
Centre de Gestion
Youssef AMBDI
de Mayotte
Youssef AMBDI



CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL - SESSION
2026

Liste des candidats admis au concours externe sur titres de moniteur-éducateur et intervenant familial, session 2026

Spécialité « moniteur-éducateur »

N° DOSSIER	NOM	PRÉNOM
5	ABDOU	Nassuffou
6	ABDOU MADI	Zaliha, Koutoubou
2	ALI BEN	Mamzelle
7	ALI HAMADA	Toiyfati

La liste des candidats admis au concours externe sur titres de moniteur-éducateur et intervenant familial, session 2026, est arrêtée à **4 candidats** pour la spécialité « moniteur-éducateur ».

Fait à Mamoudzou, le 18 février 2026



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de Mayotte
Youssef AMBDI

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE MONITEUR-ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL - SESSION 2026

Liste des candidats admis au concours externe sur titres de moniteur-éducateur et intervenant familial, session 2026

Spécialité « technicien de l'intervention sociale et familiale »

N° DOSSIER	NOM	PRÉNOM
4	AHAMED	Aïssa
14	MAUNIER	Line, Marie, Josette
15	PELOPS	Jean, Cédric

La liste des candidats admis au **concours externe sur titres** de moniteur-éducateur et intervenant familial, session 2026, est arrêtée à **3 candidats** pour la spécialité « technicien de l'intervention sociale et familiale ».

Fait à Mamoudzou, le 18 février 2026

Le Président,
Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de Mayotte
Youssef AMBDI

